Commune de La Flotte
Île de Ré

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

N° PM 023/351

Portant réglementation de la circulation et du stationnement
2 raize du moulin rouge
pour créer une tranchée TÉLÉCOM

Le Maire de la Commune de la Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

DA SOLUTIONS

13 AVENUE D'AYGU
26200 MONTÉLIMAR

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour créer une tranchée TÉLÉCOM, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 2 raize du moulin rouge,

ARRETE

ARTICLE 1 : **Le mercredi 22 novembre 2023 à 8h00 au vendredi 19 janvier 2024 à 18h00**
La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits 2 raize du moulin rouge pour créer une tranchée TÉLÉCOM organisé par "DA SOLUTIONS ". Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "DA SOLUTIONS ".

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :
- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- La Police Municipale,
- DA SOLUTIONS

Fait à La Flotte, le 17/11/2023
Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

MAIRIE DE LA FLOTTE 17630